

Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de Bécancour

Dossier : 6211-02-115

Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 8 décembre 2009 au 29 janvier 2010

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de Bécancour* a pris fin le 29 janvier dernier. Conformément au mandat qui lui a été confié le 26 novembre 2009 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public du 8 décembre 2009 au 29 janvier 2010, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Afin de maintenir les activités au port de Bécancour, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour projette d'entreprendre des travaux de dragage en bordure des quais et à l'intérieur du bassin du port lui permettant d'assurer une profondeur d'eau de 10,67 m. D'une durée de 10 ans, le programme prévoit des dragages sur une base annuelle. À un rythme de 24 heures par jour, les travaux s'étaleraient sur une période de 10 à 12 jours de juillet à novembre inclusivement. Le volume de sédiments à draguer annuellement est estimé entre 6 000 et 10 000 m³. La méthode de dragage proposée est un dragage mécanique réalisé à l'aide d'une drague à benne preneuse. Le promoteur propose une gestion des sédiments en milieu terrestre. Les sédiments dragués seraient déposés dans un chaland, transportés sur le bord des quais pour ensuite être transférés dans des camions et acheminés, pour assèchement, au site de dépôt A localisé immédiatement au sud du bassin. Les deux sites déterminés pour la gestion des sédiments situés sur le territoire de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour sont les mêmes que ceux ayant été autorisés lors du dernier programme décennal.

Le début des travaux serait prévu à l'été et l'automne 2010. Le coût du projet est estimé à environ 7,1 millions de dollars.

(Extrait du communiqué émis le 8 décembre 2009)

Les préoccupations soulevées

Quatre personnes sont venues assister à la séance d'information, dont deux représentants de la direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il leur fut offert de poser directement leurs questions auprès des intervenants présents, mais personne n'en a exprimé le besoin.

Par ailleurs, il n'y a eu aucune demande d'information pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public.

Les activités d'information et de communication

Le centre de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans le centre de consultation suivant :

| Centre | Adresse |
|--|-----------------------------|
| Bibliothèque de Bécancour <i>Accès Internet gratuit</i> | 1295, avenue Nicolas-Perrot |

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

| Date | Quotidien | Hebdo régional |
|------------------|----------------|----------------|
| 9 décembre 2009 | Le Nouvelliste | |
| 9 décembre 2009 | Le Soleil | |
| 9 décembre 2009 | Le Devoir | |
| 9 décembre 2009 | | Courrier Sud |
| 23 décembre 2009 | | Courrier Sud |

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

| Date | Nombre d'envois | | Diffusion dans Internet |
|--|--|------------------------------------|-------------------------|
| | Médias | Groupes, municipalités ou citoyens | |
| 8 décembre 2009 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information | Médias écrits et électroniques ainsi que les hebdomadaires régionaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec | 137 | Site du BAPE |
| 14 janvier 2010 Rappel de la séance d'information | Médias écrits et électroniques ainsi que les hebdomadaires régionaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec | Ne s'applique pas | Ne s'applique pas |

La séance d'information

| | |
|---------------------------|--|
| Date | 14 janvier 2010 |
| Lieu | Église multifonctionnelle de Bécancour, 3025, avenue Nicolas-Perrot |
| BAPE : Animation | Karine Lavoie, conseillère en communication |
| Accueil et prise de notes | Julie Olivier, conseillère en communication |
| Promoteur | M. Guy Leblanc, Société du parc industriel et portuaire de Bécancour M ^{me} Marie-Ève Martin, Génivar M. Dany Dumont, Génivar |
| Assistance | 4 personnes |
| Durée | 20 minutes |

Les relations de presse

Une représentante de Radio-Canada télévision était sur place à la séance d'information.

La revue de presse

Le projet a fait l'objet d'un article dans le quotidien *Le Nouvelliste* et la station de radio CKBN-FM de Nicolet et de Bécancour en a aussi parlé. Il a été fait mention des caractéristiques du projet et de la tenue de la séance d'information du 14 janvier.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une discussion avec la chargée de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a permis d'en arriver à la même conclusion.

Québec, le 3 février 2010

Karine Lavoie, conseillère en communication, chargée du dossier

En collaboration avec Julie Olivier, conseillère en communication